

COMMUNE DE MAIXE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

Sous la présidence de Madame Alexandra HINZELIN, Maire de la commune,

Sont présents : Christian THOUVENIN, Pascal BARBIER, José GUESNE, Damien GEORGIN, Sophie SIETZEN, Emmanuel LAURENT, Yannick PIERRE.

Le quorum étant atteint, Sophie SIETZEN est élue **secrétaire de séance**.

1 : Fonction publique (4.1) Personnels Titulaires de la F.P.T – Recrutement d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire par voie de mutation.

Vu l'arrêté de 2017/009, portant recrutement d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire par voie de mutation.

Le Maire propose au conseil municipal de remplacer le poste vacant au 30 JUIN 2017 de secrétaire de mairie par un recrutement d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire par voie de mutation, à 32h hebdomadaire. Cet agent arrivera à son poste au 21 MARS 2017.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de recruter cet agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire par voie de mutation à 32h hebdomadaire pour remplacer le poste vacant au 30 JUIN 2017.
- autorise le Maire à signer l'arrêté correspondant,
- précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

2 : Aménagement du territoire (8.4) Prise de compétence du P.L.U.I. par la Communauté de Communes du Sânon.

La loi ALUR prévoit le transfert de la compétence relative au PLUI ou aux documents d'urbanisme tenant lieu du PLUI, dont la carte communale.

La procédure se traduit par un transfert de plein droit, qui entraînera une modification des compétences obligatoires en matière d'aménagement du territoire, et le transfert sera obligatoire à compter du 27 mars 2017.

Si la Communauté de communes du Sânon a la compétence PLUI, elle ne sera pas obligée d'avoir un minimum de logements sociaux, c'est la loi SRU qui l'oblige et pour les communes de plus de 3500 habitants.

De passer de PLU en PLUI, le droit de préemption sera transféré aussi à la Communauté de Communes du Sânon.

Avec un document d'urbanisme actuellement, les communes ne perdraient pas la main sur leur planification, s'il n'y a pas d'élaboration du PLUI par la CCS, et leur propre document conserve toute sa valeur.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à sept oppositions (José GUESNE, Damien GEORGIN, Emmanuel LAURENT, Christian THOUVENIN, Pascal BARBIER, Yannick PIERRE, Sophie SIETZEN) :

- S'oppose à la compétence en matière de P.L.U.I. pour être affectée à la Communauté de Communes du Sânon.

3 : Finances locales (7.1) Décisions budgétaires – Ouverture de crédits 2017 au budget assainissement :

Le Maire informe que la facture du Bureau d'Etudes G2C d'un montant de 3 299,05 € TTC, prévue au Budget 2017 (chapitre 23 / 2313), doit être réglée avant le vote du budget 2017, donc on ouvre des crédits au chapitre 23 / 2313, pour ce même montant.

Ainsi que la facture de l'entreprise « Compétence Géotechnique » d'un montant de 3 026,70 € TTC, prévue au budget 2017 (chapitre 23 / 2313), doit être réglée avant le vote du budget 2017, donc on ouvre des crédits au chapitre 23 / 2313, pour ce même montant

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à mandater la facture de G2C d'un montant de 3 299,05 € TTC, et la facture « Compétence Géotechnique » d'un montant de 3 026,70 € TTC en 2017, au chapitre 23 / 2313.
- Charge le Maire de prévoir la dépense au budget primitif 2017.

4 : Finances locales (7.10) Divers - Réserve Parlementaire 2017 de Jean-François HUSSON (Sénateur) pour le parking du Presbytère.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-François HUSSON approuve les travaux du Presbytère en deux logements communaux et l'accessibilité de la nouvelle mairie, et le parking de 16 places.

En ce qui concerne les travaux du parking qui devraient débuter mi-avril 2017, nous sollicitons dès maintenant Monsieur Jean-François HUSSON, pour une dotation de l'action parlementaire versée en 2017.

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la demande faite à Jean-François HUSSON pour une réserve parlementaire pour le projet du Presbytère et pour le parking accessible de 16 places.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

5 : Finances Locales (7.5) Subventions – Fonds de soutien à l'investissement public local 2017.

C'est l'ensemble du territoire régional qui peut bénéficier de cette enveloppe pour le soutien aux grands projets d'investissement qui sont destinés à l'accompagnement de grands projets tels que l'accessibilité, comme dans notre cas, avec la transformation du presbytère actuel pour l'accessibilité d'une nouvelle mairie, et l'aménagement de deux logements communaux et création d'un parking accessible et ainsi, toutes les communes sont éligibles à ce dispositif, quelle que soit leur population.

Le courrier du 30 janvier 2017 de l'Etat, détermine les opérations éligibles et peut-être cumuler avec les autres subventions de droit commun de l'Etat et ces crédits doivent être engagés impérativement avant le 31 Décembre 2017.

Etant donné que le courrier daté du 30 janvier 2017 de l'Etat, émet la mise aux normes des équipements publics, notamment la mise en accessibilité des établissements recevant du public, et également ressort comme opération éligible le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement donc je sollicite une subvention au fonds de soutien 2017 « Accompagnement des grands projets d'investissement », sur les travaux du parking accessible pour un montant prévisionnel de **89 154,25 € HT** (sera en travaux en 2017),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite sur ce dossier, une subvention auprès du Fonds de Soutien 2017 – Dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement »,
- S'engage à reporter cette dépense en section d'investissement du budget 2017,
- S'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet,
- Charge le Maire de réaliser la dépense,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

6 : Commande Publique (1.4) Autres Contrats – Mission et Aménagement d'un parking communal au niveau du Presbytère avec AMEDEO ARCHITECTURE ET LE BUREAU VRD SEBA .

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer le Contrat avec AMEDEO ARCHITECTURE pour une mission complète pour le parking pour un montant de 4025,00 € HT soit 4830,00 € TTC et un bureau VRD nommé « SEBA » pour un montant de 5215,00 € HT soit 6258,00 € TTC.

Le montant des travaux du parking accessible de 16 places est estimé à 89 154,25 € HT.

Sur proposition du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le Contrat avec AMEDEO ARCHITECTURE et le bureau VRD « SEBA » pour la phase travaux du parking communal.
- Charge le Maire de prévoir la dépense au budget primitif 2017.

INFORMATIONS

- ◆ **JE VOUS REMERCIE DE RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE VOS ANIMAUX POUR LE BIEN ÊTRE DE CHACUN.**
- ◆ **JE VOUS REMERCIE DE VENIR EN MAIRIE FAIRE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE.**
- ◆ **SI VOUS VENEZ D'EMMENAGER OU QUITTER LA COMMUNE JE VOUS INVITE A NOUS LE SIGNALER EN MAIRIE**
- ◆ **POUR LES DECHETS MENAGERS, JE VOUS REMERCIE DE PREVENIR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANON POUR TOUT CHANGEMENT DANS VOTRE COMPOSITION DE FAMILLE.**
- ◆ **AUCUNE DEROGATION SCOLAIRE POUR EINVILLE NE SERA ACCEPTEE PAR LA COMMUNE DE MAIXE - PLUS DE PLACES A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018 SUR EINVILLE.**

Si vous souhaitez recevoir le compte-rendu du Conseil municipal par voie électronique, merci d'envoyer un mail à mairie.maixe@orange.fr. Le compte-rendu est également disponible sur le site internet de la commune.